

**OBJET DU MARCHÉ : CONSTRUCTION DE 20 LOGEMENTS COLLECTIFS SOCIAUX – 58
ROUTE DE VEULETTES – 76450 CANY-BARVILLE**

**2024-DDP-62-A : Relance du lot 12 VRD + AMENAGEMENT DU PARKING SUITE A
INFRUCTUOSITE LORS DE LA PROCEDURE DE PASSATION INITIALE DU MARCHÉ**

IDENTIFICATION DU MAITRE D'OUVRAGE :

LOGEAL IMMOBILIERE SA
5 Rue Saint Pierre - Boite Postale 158 - 76194 YVETOT CEDEX
TEL : 02.35.95.92.00

MODE DE PASSATION : procédure adaptée passée en application du code de la commande publique entré en vigueur au 1^{er} avril 2019.

DESIGNATION DES LOTS :

LOTS	INTITULE DES CHAPITRES
12	VRD + AMÉNAGEMENT DU PARKING

Type de procédure : procédure adaptée ouverte passée en application du code de la commande publique entré en vigueur au 1^{er} avril 2019.

Critères de sélection des candidatures (cf. également articles 4.2 et 7.1 prévus à cet effet dans le règlement de la consultation)

Critères de jugement des offres (cf. également article 7.2 et suivants prévu à cet effet dans le règlement de la consultation)

CRITERES DE JUGEMENT (NDLR : selon la spécificité de l'achat envisagé)	CALCUL DE LA NOTE	PONDERATION
1 - Valeur technique (1) jugée sur la base du mémoire remis :		
Moyen humain et matériel (organigramme / CV des personnes encadrantes / pilotage de chantier / équipes et moyens dédiés au chantier – 10 pages maximum) /35		
Méthodologie de chantier (phasage, organisation, contraintes, enchaînement des tâches en incluant les concessionnaires (sans utiliser de fichiers types), sécurité – 20 pages maximum) /25	Note sur 100 puis repondérée sur 40	40 pts
Planning détaillé des travaux du lot concerné faisant apparaître les interfaces /25		
Présentation des fiches techniques, des fournisseurs et sous-traitants envisagés /10		
Traitement des déchets, recyclage, valorisation /5		

2 - Prix des prestations	60 pour le prix le plus bas puis classement relatif (prix le plus bas / prix proposé)*60	60 pts
---------------------------------	--	--------

Possibilité d'attribution sans négociation

(Attribution sur la base de l'offre initiale) : Oui

Négociation :

L'acheteur se réserve le droit de négocier avec l'ensemble des candidats admis sur tous les éléments de l'offre (Prix + Qualité technique). Le cas échéant, il sera procédé à des entretiens individuels et/ou à des échanges écrits entre l'acheteur public et les candidats.

MODALITE D'ATTRIBUTION DES LOTS : Le groupement d'entreprises à mandataire commun est autorisé.

Techniques d'achat : Sans objet

Réduction du nombre de candidats : Non

Les variantes facultatives sont autorisées dans le cadre du présent marché mais il n'y a pas de variantes obligatoires sur le lot 12 relancé.

Le lot 12 est relancé suite à infructuosité lors de la procédure de passation initiale du marché.

L'existence de tranche : Non

Il n'y a pas de tranches ferme(s) ni de tranche conditionnelle(s).

La reservation de tout ou partie du marché :

Sans objet.

MODALITE D'ATTRIBUTION DES LOTS : Le groupement d'entreprises à mandataire commun est autorisé.

Les demandes de dossier de consultation sont **téléchargeables sur le site** <https://www.marches-securises.fr> **sous la référence 2024-DDP-62-A.**

DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES : MARDI 18 MARS 2024 A 17H30.

ADRESSE OU ELLES DOIVENT ETRE TRANSMISES :

Les offres seront à retourner par voie postale en recommandé avec accusé de réception ou contre récépissé à LOGEAL immobilière Pole Marchés 5 rue St Pierre 76190 YVETOT ou par voie électronique à l'adresse suivante <https://www.marches-securises.fr/>

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :

Renseignements administratifs : Mme VALIN Blandine – Gestionnaire des marchés

Ou M Eric MASSCHELEIN – Responsable du pôle marchés

Renseignements techniques : Mme ERMEL Aurélie – Chargée d'opérations

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir une demande écrite à LOGEAL IMMOBILIERE par voie dématérialisée via la plate-forme de dématérialisation www.marches-securises.com ou par courriel au plus tard 7 jours avant la date limite fixée pour la réception des offres.

DELAIS ET VOIES DE RECOURS :

Précisions concernant les délais d'introduction de recours:

Nous vous informons que vous pouvez exercer :

- 1°) Soit un référé précontractuel, en vertu des articles 1441-2 du code de procédure civile et R. 2182-1 du code de la commande publique, dans un délai de 11 jours (si envoi des courriers de rejets par voie électronique et/ou télécopie) ou 16 jours (si envoi par LRAR) à compter de la date d'envoi de la notification du courrier de rejet.
- 2°) Soit un référé contractuel, en vertu de l'article 1441-3 du code de procédure civile, dans un délai de 31 jours à compter de la publication de l'avis d'attribution du contrat au JOUE (si marché formalisé) ou à compter de la notification de la conclusion du contrat (pour les marchés fondés sur un accord cadre ou un système d'acquisition dynamique).

- 3°) Soit un recours en contestation de validité du contrat, action pouvant être engagée dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de l'avis d'attribution.
Le tribunal compétent est le Tribunal Judiciaire de Lille.